

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 20 -2015

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Séance du lundi 13 avril 2015

Présents : 9

L'an deux mille quinze et le lundi 13 avril à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

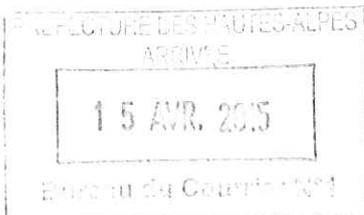
Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle

Absente excusée : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Pierre POUILLARD

Objet : Vote des taux

Le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes communales qui définiront le produit attendu auquel il y aura lieu d'ajouter les différents produits : C.V.A.E, I.F.E.R, etc... et de déduire le prélèvement du G.I.R afin d'obtenir le produit nécessaire à l'équilibre du budget.



Il propose d'approuver les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	7,20 %
- Taxe Foncière Bâtie	15,61 %
- Taxe Foncière Non Bâtie	24,18 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	16,62 %

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire,
- **Approuve** les taux proposés.

Fait et délibéré le lundi 13 avril 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

